



Centre hospitalier de Périgueux

**Lanmary**  
Centre Hospitalier



**DOMME**  
CENTRE HOSPITALIER

CHS - CM/ARS/NB

**DECISION N° 2021-05**  
**Annule et remplace la Décision 2021-03**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER**

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021 nommant Madame Corinne MOTHEs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur-adjoint aux Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME ;
- . **Vu** les organigrammes de direction du Centre hospitalier de PERIGUEUX et de SARLAT en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

## DECIDE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à l'ensemble des délégataires cités ci-après pour signer en lieu et place de Madame Corinne MOTHES, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, durant les seules périodes d'astreintes ou en cas d'empêchement de la Directrice Déléguée, Anne ROUSSELOT-SOULIERE, Directrice Déléguée aux Centres Hospitaliers de SARLAT et de DOMME :

- Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Cadre supérieur de santé ;
- Madame Marie-Christine ROCHER, Cadre supérieur de santé ;
- Monsieur Bernard BACHELARD, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Catherine CHAVANNE, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur Hervé JOLY, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Madame Stéphanie LEGRAND, Attachée d'Administration Hospitalière ;

**Article 2** : Dispositions relatives aux domaines délégués :

- Tout acte relatif au parcours de soins en psychiatrie
- Toute assignation du personnel
- Tout signalement et mobilisation auprès des autorités administratives, des forces de l'ordre, judiciaires et sanitaires

Permettant de garantir la continuité de fonctionnement de l'Etablissement sur son temps de garde administrative.

**Article 3** : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,  
L'administrateur de garde

Nom et prénom du délégataire

**Article 5** : La présente décision prend effet à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2021**. Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet des Centres Hospitaliers de Périgueux et de Sarlat.

PERIGUEUX, le 1er septembre 2021

La Directrice,



Corinne MOTHES